# Procès-verbal du conseil d’administration de l’association **ÉRO** du 17 décembre 2018

Présents :

* Charles-Henri Lavielle (Anacharsis)
* Frédéric Lisak (Plume de carotte)
* Bernard Quérol (Champ social éditions)
* Éric Sevault (Smolny)
* Monique Subra (éditions du Cabardès)
* Benjamin Vermeilh (groupe éditorial PiKtos)

Excusés :

* Franck Coste (Idée Plus)
* Vanessa Gordo-Finestres (PUM)
* Colette Olive (éditions Verdier)
* Laurent Poujol (Yovana)
* Jacqueline Taurines (éditions du Mont)

Absente :

* Sophie Amen (Le Vengeur masqué)

L’ordre du jour pour ce conseil d’administration est le suivant :

FONCTIONNEMENT

\*Adhésions 2018 et organisation de la campagne d’**adhésion 2019.**

\*Réflexion statutaire sur le fait d’élargir ou non les **critères d’adhésion**

\*Mise à jour du **blog**. Désignation d'un responsable

\*Versement du **fonds ADER** et attribution de la somme

\***Actions** à mener en 2019

VIE DES ÉDITEURS

\*Point sur certains **salons.** (Blois, Béziers, Comédie du livre)

\*Nouvelles **procédures de demandes** de subventions et leurs limites

\*Proposition de nouvelles règles pour les **demandes d’aide à la collection**

COMPTE RENDUS

\***Comité sectoriel** organisé par OLL à Narbonne en novembre

\*Projet catalogue avec OLL

QUESTIONS DIVERSES

À quinze heures précises, les administrateurs ont rassemblé une table et les chaises suffisantes pour s’installer contre l’estrade de la salle René Douce à Ventenac-Cabardès. Sur la totalité de la réunion, l’ensemble des points contenus dans le programme ont été abordés, même si l’ordre préétabli a été modifié. Certains points ont donc été opportunément dilués dans d’autres.

FONCTIONNEMENT :

**Adhésions** :

La parole est donnée à Frédéric Lisak, trésorier. La comptable des éditions Plume de carotte, Christine s’occupe des quelques lignes d’écritures comptables de l’association.

Il faut avant tout expliquer la **faiblesse des adhésions** 2018. La vacance du poste de trésorier en 2018 n’a pas permis l’organisation d’une campagne. Monique souligne que la nouvelle équipe est aujourd’hui à même d’**organiser en amont le programme** et de **le joindre à la campagne** pour motiver l’adhésion des éditeurs. Elle rappelle également que bien qu’elle soit aujourd’hui excusée, Jacqueline, trésorière adjointe, est toujours volontaire pour organiser les relances une fois les demandes initiales adressées. L’orientation des actions à mener en 2019 (inscrite également à l’ordre du jour) est donc intimement liée à la nouvelle campagne d’adhésion à mener, nous y reviendrons.

De façon pratique, la question se pose des échéances pour cette campagne d’adhésion 2019. Benjamin pose les balises d’un **rétroplanning** qui devrait aiguiller les choix : d’un point de vue statutaire, l’assemblée générale doit être tenue dans le premier semestre. Avant cette AG, un CA supplémentaire doit permettre de l’organiser et de faire un premier point sur les adhésions. Une campagne d’adhésion lancée dans le courant du mois de janvier paraît opportune, au maximum mi-février commente Frédéric. Le but du présent conseil tient entre autres choses à cette préparation. Après validation des textes par les différents administrateurs, Benjamin enverra les courriers électroniques. Dans un second temps, Jacqueline s’occupera des relances par téléphone. Bien qu’il soit lui-même absent jusqu’au 20 janvier prochain, Frédéric assure les administrateurs de la disponibilité de Christine, la comptable de Plume, pour tout renseignement. Charles-Henri rappelle l’existence de la Dropbox où figurent tous les fichiers pertinents et celle du service MailChimp qui permet un envoi de mails en grand nombre.

En résumé :

* Janvier campagne d’adhésions avec programme 2019
* Fin février ou mars CA bilan adhésion et préparation AG
* Relances Jacqueline
* Mai ou Juin AG annuelle

**Critères d’adhésion :**

La question d’ouvrir les critères d’adhésion est soulevée par Monique. Un cas pratique justifie la présence de ce sujet à l’ordre du jour, Monique le présente : lors de notre assemblée générale, au cours de la matinée professionnelle, l’intervention de Sophie Martel relative à son *Guide de survie à son diffuseur/distributeur* avait suscité l’enthousiasme des participants, tant est si bien qu’il a été décidé de promouvoir ce travail et de proposer un partenariat avec la Région pour qu’il soit divulgué à plus grande échelle. Or Sophie, membre fondatrice de l’association, n’exerce plus en Occitanie, mais reste soucieuse d’être au plus près des débats et décisions prises dans le cadre de l’association. À son endroit, mais aussi de façon générale, est-il utile de revoir les critères d’adhésion statutairement définis ?

Benjamin rappelle la lettre des statuts : « Peuvent faire une demande d’adhésion à l’association les **maisons d’édition éditant des livres à compte d’éditeur**, ayant leur siège social dans le ressort géographique de la **région Occitanie,** anciennement régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et dans l’esprit de la charte nationale des éditeurs en région ».

Un tour de table est organisé pour que chacun s’exprime sur l’opportunité d’élargir à d’autres types de structures (conseil en édition, prestataires éditoriaux et divers métiers du livre). Les avis recueillis sont unanimes et se prononcent défavorablement à toute modification. Il s’agit d’une association d’éditeurs par essence. L’exclusion par définition des structures d’édition à compte d’auteur a déjà été débattue. De plus, un tel élargissement ferait encourir un véritable risque sur la **lisibilité des activités et des intentions**. S’agissant du cas de figure de Sophie, les administrateurs rappellent également que celle-ci peut facilement consulter les procès-verbaux puisqu’ils sont publiés. Le mailing lui-même intègre déjà des **destinataires « amis » à sa liste de diffusion.** Ils tiennent également à insister sur le fait que les AG doivent continuer d’être publiques et sur le principe des rencontres ou ateliers ouverts également à la participation d’autres intervenants. Malgré l’absence de véritable débat, le sujet engage une conversation intéressante sur la **possibilité de créer des partenariats avec des associations représentant les intérêts d’autres maillons**. Le blog peut être l’interface de cette volonté de tisser des liens.

**Blog :**

Le blog actuel ([www.editeursregionoccitanie.fr](http://www.editeursregionoccitanie.fr)) existe depuis plus d’un an. Il avait un prédécesseur avant que l’association ne soit renommée reprenant l’appellation de la nouvelle Région : Occitanie. Aujourd’hui, le blog permet le feuilletage et le téléchargement au format PDF des trois **catalogues** parus. Sont aussi présentés des **courriers** adressés aux élus et institutionnels et quelques documents sous l’onglet ressources, comme la charte des éditeurs en région. Un **bulletin d’adhésion** est également en ligne, comme les derniers **procès-verbaux** et le compte rendu de la **matinée professionnelle**. Notons qu’initialement, tous les procès devaient être postés sur le blog, mais comme l’équipe était fragile à cette époque, le blog a été peu alimenté.

Dans la mesure où les administrateurs disposent désormais d’un outil fonctionnel et d’une activité à faire connaître, il paraît important de le remettre en marche. Une fois mis à jour, il s’agira de communiquer, d’abord en portant systématiquement l’adresse en signature des différents mails envoyés. **L’abonnement au blog** est possible : la publication d’un nouvel article déclenche l’envoi d’un mail aux abonnés. De plus, via le *backoffice* des **statistiques** sont accessibles. Elles permettront de suivre **l’évolution de la fréquentation** et de repérer les sujets sollicités par les usagers. Jusqu’à lors, les code d’accès étaient entre les mains de Benjamin, mais ce dernier propose à son secrétaire adjoint de participer à l’animation du blog qui accepte volontiers. Une réunion du secrétariat à Toulouse permettra de transmettre à Éric les éléments.

**Fonds Ader :**

Qu’est-ce que **ADER** ? Monique explique à ceux qui posent la question : il s’agit de l’association d’éditeurs qui existait en Languedoc-Roussillon avant la création de l’association ERO (anciennement dénommée association des éditeurs de la région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

Dans les faits, l’association ADER avait été positivement active sur le territoire languedocien, Monique et Bernard tiennent à rappeler le rôle important que la structure a pu jouer pour ses adhérents. Les activités étaient très diverses, de l’accompagnement des projets des maisons d’édition à la mutualisation de déplacements en et hors région, l’association disposait même d’une salariée rémunérée avec les fonds de Languedoc Roussillon. ~~P~~eu avant la fusion, ADER a connu une large défection et un manque de volonté pour faire vivre l’association. Aussi en février 2015, Sophie et Monique, sur les fonds restants de l’association, ont pris l’initiative d’organiser un rassemblement d’éditeurs dans la Montagne noire, plus précisément à Verdun-Lauraguais au lieu-dit *Le bout du monde*. À cet endroit, en plus des travaux sur les thématiques mises à l’ordre du jour, émergea la réflexion sur la nécessité de se rassembler pour exister au niveau des instances régionales et nationales en amont de la fusion. Cette réflexion devait conduire *in fine* à la création de l’association ÉRO.

Aujourd’hui, la **somme** restante sur le compte d’ADER a été transférée sur celui de l’association ÉRO. Le montant s’élève à environ 3800 €. Monique explique que si cette somme a été versée, elle a également été **affectée à une destination précise**, selon la volonté des éditeurs languedociens concernés. En effet, cet argent doit, sur le même principe que la réunion du « bout du monde », servir les déplacements des éditeurs pour se réunir. Il doit permettre de compenser l’engagement des éditeurs en leur permettant le défraiement des allers-retours nécessaires **aux conseils et bureaux,** mais aussi pour les **rencontres professionnelles ou ateliers** et pour tout autre réunion extraordinaire. Elle n’est pas destinée aux défraiements des AG. Frédéric demande si la somme en question peut éventuellement avoir d’autres destinations. Monique répond que la condition d’ADER pour le versement était cette affectation.

**Actions 2019 :**

De tous les points figurants à l’ordre du jour, les actions 2019 est celui qui est abordé de la façon la plus transversale. Tous les sujets lancés sont l’occasion d’interroger les administrateurs. Des références régulières sont également faites à la dernière assemblée générale qui validait une nouvelle orientation prise par l’association. La première des actions consiste à retrouver une véritable représentativité en fédérant autour les éditeurs de la région.

En regard des opinions exprimées lors de l’AG, Frédéric rappelle les enjeux du **dialogue avec la Région,** qu’il est important d’expliquer aux éditeurs d’Occitanie, qu’ils soient adhérents ou qu’ils ne le soient pas encore, que l’association n’est pas une agence de service et qu’après avoir édité non sans mal trois catalogues, elle **se recentre sur son rôle de** partage entre ses membres et **d’influence auprès des instances officielles** de représentation. Sur ce dernier point, Charles-Henri est dubitatif : pour lui, s’il s’agit de conduire des actions politiques, il faut nécessairement qu’il y ait un interlocuteur en face, et il n’est pas sûr que les structures régionales soient à l’écoute. Les services encore en phase d’organisation ne sont pas disponibles pour que des politiques publiques du livre puissent être menées en concertation. Frédéric apporte une certaine nuance, en tant que représentant de l’association au conseil d’administration d’Occitanie Livre et Lecture, il peut témoigner qu’il existe une véritable **demande relative aux remontées de terrain professionnelles,** les **comités techniques** en témoignent. Mais pour abonder dans le sens de Charles-Henri il faut être lucide, la complexité est tout autre : le personnel de OLL, malgré toute sa bonne volonté, ne peut certes pas véritablement intervenir dans l’aménagement des fonctionnements de la région. Les services culturels dépendent eux-mêmes des calendriers de toutes les autres activités. Pour être tout à fait efficace il faudrait doubler voire tripler les démarches et les courriers, auprès d’OLL, mais aussi auprès des techniciens et des politiques, pour confronter tout le spectre.

Il paraît également important d’interroger les éditeurs sur les modifications apportées cette année à **la constitution des dossiers de subvention,** le calendrier qui a été modifié suite aux démarches de l’association, les difficultés rencontrées pour les règlements, ou tout retard dans les versements des aides. Ces remontées permettront d’alimenter le contenu des démarches de l’association pour représenter au mieux les différentes réalités de terrain. Cette consultation serait également un des rôles de la campagne d’adhésion. Monique, la présidente, se propose de rédiger une synthèse dans laquelle elle insistera sur les leviers dont dispose désormais l’association pour faire valoir la voix des éditeurs au niveau régional. Car il s’agit avant toute chose d’être porte-parole d’une représentativité des professionnels pour poser en toute légitimité la question : quid de la vie du livre en région ?

VIE DES EDITEURS :

**Salons**

La conversation s’ouvre d’abord par quelques actualités. Monique évoque la création d’un salon du livre à **Béziers** à l’initiative de la mairie et les administrateurs échangent des points de vue éthiques sur le sujet. Frédéric revient du salon du livre jeunesse de **Montreuil** où la présence d’un stand Mc Donald, qui joint depuis quelques années des livres cadeau à ses menus enfant, a créé une vive polémique.

Monique, elle, revient de **Blois**. Elle a rencontré là-bas plusieurs éditeurs, dont certains d’Occitanie. Ces derniers se demandaient s’il ne serait pas opportun de prendre un stand commun « Occitanie » pour gagner en visibilité, et de **mutualiser** des charges pour les déplacements sur ce salon. Le débat est lancé entre les administrateurs. Pour les stands, plusieurs voix se manifestent plutôt contre. En effet, pour Éric, il faut qu’il existe une véritable cohérence entre les catalogues. Mettre cinq éditeurs sur une même table, c’est prendre le risque de perdre d’un coup sa propre visibilité et sa singularité. Par contre, il paraît évident que s’il s’agit de covoiturer ou de partager une livraison sur site, comme pour bien d’autres considérations pratiques, la piste de la mutualisation est toujours bonne et permettrait de **fédérer les éditeurs** et les amènerait à mieux se connaître.

Il paraît donc intéressant aux administrateurs de réfléchir au système qui pourrait permettre à chaque adhérent de notifier aux autres son intention de participer à un salon en vue d’une possible mutualisation. L’association pourrait fournir les contacts, mais il reviendrait aux éditeurs de s’organiser ensemble. Une fois de plus, le blog paraît être l’endroit idéal, mais des doutes émergent quant à la possibilité d’accéder en ligne à un fichier modifiable et enregistrable qui permettrait à chacun d’inscrire son programme. Les secrétaires se pencheront sur cette question de plus près.

Le chapitre salon se clôt sur la **Comédie du livre** et sur les difficultés que traverse la manifestation. Suite à des changements d’équipe, la communication entre les organisateurs et la direction de la culture est assez tendue. La date limite du dépôt de **dossier animation** est pour le **18 janvier**, mais on ne sait toujours rien du programme !

**Demandes de subvention**

La fusion des régions est allée de pair avec l’harmonisation des **procédures de subvention** sur le territoire élargi. La nouvelle Région Occitanie annonce avoir profité de cette occasion pour opérer une simplification des démarches mais certains éditeurs sont perplexes, car la partie comptable des pièces requises demeure relativement lourde.

L’information concernant la **disponibilité des dossiers** a été donnée par OLL dans l’une de ses newsletters. Cette information, un peu noyée au milieu d’autres est passée inaperçue auprès de plusieurs éditeurs. L’association a donc **renforcé l’information** par un mail auprès de ses adhérents, d’autant que la date limite de dépôt était très proche. Elle est aussi **intervenue auprès de l’agence** pour demander qu’à l’avenir cette information soit détachée et **fasse l’objet d’un mail propre.**

Le **site internet d’OLL** est désormais en ligne, même si tous les administrateurs ne l’ont pas encore visité. À terme, il s’agira de **téléverser les dossiers** plutôt que d’organiser l’envoi de plusieurs copies par la poste ce qui en soi constitue une amélioration.

Néanmoins, plusieurs éditeurs ayant déposé des demandes dans le courant de l’année témoignent de plusieurs dysfonctionnements. Bien que les aides aient été validées en commission, les paiements afférents font état de près de quatre mois de **retard**. De plus, alors même que les négociations ont permis l’instauration du versement d’une **avance** (si favorable à la trésorerie des éditeurs), il semblerait qu’aucun éditeur d’Occitanie n’en ait encore profité. D’autres points problématiques sont soulevés en rapport avec le versement des aides. Si en théorie le principe du prorata est justifié quand les factures finalement produites sont inférieures aux devis initialement fournis, dans la pratique et dans certaines situations réelles, le calcul devient inique.

Sur ces points techniques, Frédéric propose de rédiger une **note de synthèse**, d’abord dans un but d’information des adhérents, puis dans celui de l’adresser aux services de la région afin qu’ils soient tout à fait conscients des anomalies du dispositif. Il en va de même pour l’aide au développement d’une **collection,** qui malgré ce que suggère son intitulé, ne permet l’accompagnement que du premier tome d’une série (et qui s’assimile donc à une pure aide à la fabrication par titre).

COMPTES RENDUS :

Pour finir, Benjamin, Éric (représentants au collège éditeur d’OLL) et Frédéric (représentant de l’association ÉRO à OLL) font le rapport du **comité sectoriel** édition organisé par l’agence du livre en novembre dernier à Narbonne. Les comités sectoriels sont de outils proposés par l’agence. Considérant que les conseils d’administration de la structure, dans la mesure où ils réunissent l’intégralité de l’interprofessionnel, ne sont pas forcément les moments idéaux pour permettre à chacun corps de métier de s’exprimer, des réunions concernant les **différents secteurs** (édition, librairie, bibliothèque, patrimoine, manifestation et vie littéraire, auteur) sont désormais mis en place.

Le comité sectoriel librairie se tenait dans la matinée, mais un seul libraire s’y est présenté, et Éric et Frédéric déjà présents sur place l’ont rejoint. L’après-midi, les quatre éditeurs convoqués répondaient à l’appel : à Eric et Frédéric, se sont ajoutés Benjamin et Marion Mazauric éditrice du Diable Vauvert. Suite à la présentation synthétique du projet d’activité de l’agence, la parole a été donnée aux éditeurs qui se sont exprimés pour dire combien ils appréciaient le format ouvert des conversations. Néanmoins, un bémol doit être mis : rapidement, les responsables de l’agence du livre firent leur *mea culpa* avouant que les **budgets ayant déjà été votés**, aucune modification dans les programmes ne saurait ressortir de cette session. À l’avenir, ils conviennent tous que les comités sectoriels devront être prévus en amont de manière à ce que le procédé, si plein de bonnes intentions soient-ils, puisse également être opérant et normatif.

Au cours de cette demi-journée, les éditeurs ont expliqué que la constitution du **catalogue annuel** des nouveautés de la région Occitanie était trop énergivore et chronophage pour qu’il soit une année de plus supporté par l’association ÉRO. La proposition a été faite d’une reprise par les services d’OLL. Outre que le budget ait déjà été voté (et qu’aucune ligne ne concernait cette action), les responsables d’OLL ont **décliné la proposition.** Par contre, ils paraissaient plus intéressés par la poursuite du travail de Sophie Martel relatif au *Guide de survie à son diffuseur/distributeur* et sa formalisation sous la forme d’un livret.

La séance est levée à dix-sept heures et quelques minutes. Le conseil d’administration clos, les éditeurs se remercient mutuellement avant de se séparer jusqu’au prochain rendez-vous.